



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le 02/07/2019

SLOX

ID : 081-218102572-20190627-2019D55-DE

Date de la convocation
21.06.2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAUX, GARCIA, Mr CROUZET, Mme TRUTINO, Mr DE GUALY, Mmes GONZALES, PAWLACZYK,

N° 19/55

Absents : Mr SOULA procuration à Mr GRIALOU
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH
Mr GRIMAL procuration à Mr MARTY
Mr SAMATAN procuration à Mr CROUZET
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE
Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY.
Mrs LEFERT, GALINIE, PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL (excusée), PELLEGRINI

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**DEMANDE DE
SUBVENTION DU
FIPD (FONDS
INTERMINISTRIEL
DE PREVENTION DE
LA DELINQUANCE)**

Le constat est désormais partagé que la Ville de Saint-Juéry et son bourg centre, s'inscrivent dans une période de mutation dans laquelle la montée de la délinquance et des incivilités viennent progressivement impacter la cohésion sociale du territoire.

Face à ces mutations, les réponses doivent s'avérer globales.

La ville s'efforce de coordonner les moyens dont elle dispose. Le centre social et culturel et le service jeunesse agissent au quotidien sur des actions de prévention. Les services municipaux ont été réorganisés afin de mieux prendre en compte, au niveau administratif et technique, les problématiques de proximité. La ville vient de se doter d'un policier municipal.

Adopté à l'unanimité

La ville s'efforce également de mobiliser les partenariats nécessaires. Elle est associée aux actions et réflexions conduites par l'agglomération dans le cadre du Contrat de ville. Par ailleurs, la concertation avec la Police Nationale a été renforcée grâce, notamment, à des rencontres régulières.

Des équipements nouveaux, comme la Gare, viennent améliorer le cadre de vie et l'offre de services à la population. D'autres, tels que le city stade ou la piscine de rivière des Avalats permettent également une pratique sportive gratuite et pour tous.

La dégradation, réelle ou perçue des conditions de vie à Saint-Juéry, a conduit la municipalité à réfléchir aux conditions permettant d'améliorer la sécurité des biens et des personnes. A ce titre, un diagnostic local de sécurité a été réalisé avec l'appui des services de l'Etat.

Outre la factualisation des constats réalisés, cette réflexion conduit la ville à envisager un déploiement progressif et concerté de la vidéo surveillance dans le cadre d'un découpage de la ville en 7 secteurs urbains.

Au regard de la mise en service de la gare et de son esplanade, il est apparu que ce nouvel équipement structurant, livré en juillet, portait un important enjeu de sûreté. Il a ainsi été décidé qu'il convenait de prioriser le secteur de la gare, dans le cadre d'une première tranche de secteur à vidéosurveiller.

Au regard de la mise en service prochaine de la gare et afin d'atténuer la charge financière de la commune, dont les ressources sont déjà fortement mobilisées sur les politiques de prévention de la délinquance, il est sollicité une subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Ce financement porterait sur la première tranche du secteur de la gare, dans le cadre du chiffrage des équipements rendus nécessaires estimé à 31 510, 10 € H.T..

Ouï cet exposé

APRES AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de mandater Monsieur le Maire afin de solliciter un financement au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), pour la première tranche de déploiement de la vidéo surveillance sur le secteur de la gare.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 1er juillet 2019
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

